

ASSEMBLEE NATIONALE17 novembre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)
(Deuxième partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 659

présenté par
M. Carrez, Rapporteur général
au nom de la commission des finances
et M. Michel Bouvard

AVANT L'ARTICLE 57

Supprimer la division et l'intitulé :

« IV. Dispositions diverses ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.